

		Vérification	
		primitive	périodique
8.	Contrôle des compteurs d'eau froide		
8.1.	Etalonnage sur banc d'essai, par compteur		1200.-
8.2.	Supplément pour rajustage		400.-
8.3.	Consommation d'eau, par tranche de 1 m ³		45.-
			... / ...
9.	Mise à disposition des poids étalons et des masses étalons		
9.1.	<i>Location et emploi des poids étalons</i>		
	Valeur nominale:		
	infér. à 20 kg, par pièce et par tranche de 72 heures		5.-
	de 20 kg, par pièce et par tranche de 72 heures		10.-
	de 50 kg, par pièce et par tranche de 72 heures		20.-
9.2.	<i>Transport et mise à disposition des masses étalons en cas de vérification primitive ou à la demande de l'utilisateur</i>		
	Pour chaque pièce de 500 kg:		
	forfait pour une durée jusqu'à 5 jours ouvrables par pièce		250.-
	pour chaque jour ouvrable en plus, et par pièce		30.-
9.3.	<i>Emploi des masses étalons en cas de vérification périodique</i>		
	Par pièce de 500 kg		100.-

Règlement grand-ducal du 30 janvier 1997 fixant pour 1996 le revenu de référence visé à l'article 5 de la loi modifiée du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi modifiée du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture, et notamment l'article 5;

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture;

Vu l'article 2, paragraphe 1, de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Le revenu de référence, visé à l'article 5 de la loi modifiée du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture, est fixé, pour 1996, à un million cent quatre-vingt-quatre mille francs (1.184.000.-).

Art. 2 Notre Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

*Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,*
Fernand Boden

Palais de Luxembourg, le 30 janvier 1997.
Jean